

GRÉSIVAUDAN

BERNIN / CONSEIL MUNICIPAL

Budget: investir sans nouvel emprunt

Jeudi soir, Laurence Bellicard a souhaité ouvrir le conseil municipal par une minute de silence pour les victimes du Japon. Les finances ont ensuite monopolisé la majeure partie de cette réunion, avec essentiellement le vote du budget. En fonctionnement, il se porte à 4 980 545 € et en investissements à 3 598 410 € (report de 674 115 €). L'adjoint aux finances, Yves Trocmet, rappelait que plusieurs services sont montés en puissance en 2010 (notamment la cantine). Cependant, la hausse de 7,6 % des dépenses de fonctionnement devra être contenue pour être dans une dynamique vertueuse, d'autant que les recettes, elles, ont baissé de 3 %. Pour 2011, pas de changements concernant les taux d'impositions, ou si peu (voir ci-

dessous), tandis que les investissements se poursuivent. « Il va falloir être plus efficace dans la planification », a dit M. Trocmet. Se reportant aux projets 2010, seuls 50 % des investissements ont été réalisés.

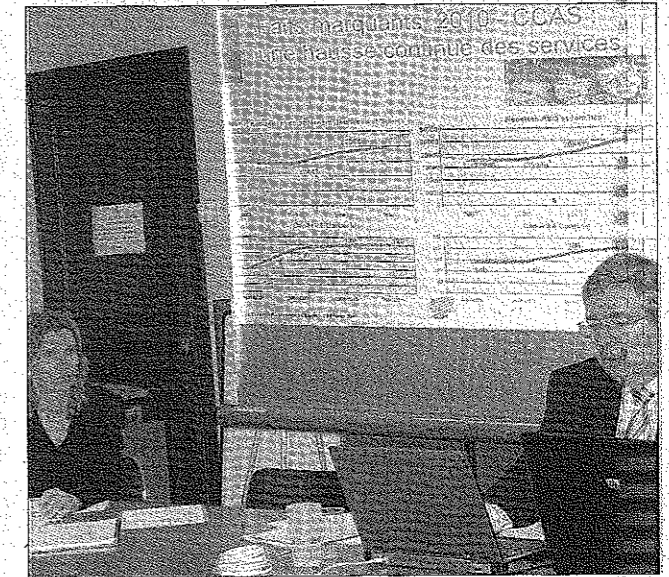
Quid des logements sociaux ?

Cette année, 3 180 810 € d'investissements sont prévus. L'acquisition de logements au sein de "Petit Bois" et "Liaud Perret" mobilisera 170 000 € (340 000 € sur deux ans). Olivier Legate critiquait « la position plus que minimaliste de la commune sur la production annuelle de logements sociaux ». La collectivité s'était en effet engagée sur 20 logements par an. « C'était de l'inconscience », reconnaissait Cécile Rocca, adjointe aux affaires sociales. La réalité est plus proche

« des 3 logements par an inscrits au PLH (Programme local de l'habitat) », soit 18 sur 6 ans. Figure encore sur la liste des investissements la réhabilitation d'anciens bâtiments communaux (la Cure, la Poste) en logements pour 200 000 €, la nouvelle crèche pour 1 M€ ou encore l'aménagement du carrefour RD1090 et du carrefour de Craponoz (190 000 €). « Il n'y aura pas de recours à de nouveaux emprunts », ajoutait M. Trocmet.

Ont ensuite été adoptés les budgets de l'eau, du parc technologique et de la Veyrie. Le débat sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD), débuté à minuit, qu'a tenté de mener M. Sabatier entre deux bâillements, a achevé ce conseil.

Estelle ZANARDI



À côté du maire, M^{me} Bellicard, Yves Trocmet, adjoint aux finances, a souligné jeudi soir : « On doit être plus efficace entre arbitrage et ressources ».

Crédit "toxique" : une action en justice envisagée

L'adjoint aux finances n'a pas manqué de rappeler que la précédente municipalité avait contracté un prêt auprès de la Caisse d'Épargne en 2007 pour financer Le Cube, dont les clauses pourraient menacer les finances de la commune.

S'il est garanti à taux fixe jusqu'à la 7^e échéance (0,38 %), à partir de la 8^e, soit de 2016 et jusqu'à 2038, le taux est variable, fixé annuellement suivant le cours du dollar. Et « le problème, c'est la volatilité entre les deux monnaies », expliquait M. Trocmet, qui proposait la mise en place d'une provision pour risques et charges financiers. Après estimations, cette provision semi-budgétaire a été fixée à

50 000 euros.

Un quart d'heure pour se décider...

Yves Trocmet rappelait encore que si la commune souhaite effectuer un remboursement anticipé de ce prêt (reste 1,8 M€), le montant des indemnités est calculé par la banque selon le cours de la bourse. « À compter du moment où la banque nous communique le taux et le montant, nous avons quinze minutes pour nous décider », comme le stipule le contrat.

Outre la mise en place d'une provision, « l'autre voix est d'engager un recours juridique pour se dégager de ce contrat » proposait l'adjoint, tout en évo-

quant « d'autres clauses contestables ».

« On est dans la surenchère y compris dans le rachat », affirmait Philippe Vieille qui souhaitait que le recours juridique soit inscrit dans la délibération. Même combat pour Gabriel Sabatier : « J'assignerais la banque pour défaut de conseil ». « Il faut être conscient aussi de l'impact d'une action en justice », tempérait le maire.

Néanmoins, le conseil municipal s'accordait sur la nécessité d'inscrire dans le texte la recherche d'éléments juridiques. Après une courte pause, cette délibération, nouvelle version, était adoptée (une voix contre de Cécile Rocca).

E.Z.

Taux d'imposition : la future Teom prise en compte

Les taux d'imposition 2011 ont été votés et se portent pour la taxe sur le foncier bâti à 20,70 % et pour la taxe du foncier non bâti à 50,63 %. La taxe d'habitation diminuée légèrement passant de 7,77 % à 7,67 %. Comme l'expliquait M. Trocmet, adjoint aux finances, cette part de 0,1 % est l'équivalent de la Teom (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) créée par la Communauté de communes Le Grésivaudan et applicable dès 2011. « Il faut nous éloigner le moins possible de ce que les usagers payaient en 2010 » avait insisté François Brottes lors du dernier conseil communautaire. « Dans la foulée de la proposition du président », relatait l'adjoint aux finances M. Trocmet, ce « cadeau » traduit la « volonté de la commune de ne pas alourdir la fiscalité des ménages » qui sont déjà soumis depuis 2003 à la Reom (Redevance d'enlèvement des ordures ménagères). « C'est une double peine » relevait Olivier Legate, qui « voit arriver dans les deux ans une forte hausse » pour financer le service des déchets. Quoi qu'il en soit, « on ne maintiendra pas un double prélèvement » assurait M. Trocmet. « Il faut que les gens aient aussi conscience que la gestion des déchets coûte cher » intervenait Laurence Bellicard, le maire ; « je ne suis pas d'accord pour tout compenser ».

Le sujet reviendra au menu du conseil puisque le dossier n'a pas encore été ficelé au sein de la communauté de communes qui doit parvenir à harmoniser le service sur les 47 collectivités et surtout le coût.